

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le 27 novembre, à 17 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S.. Cette séance fait suite à la séance vendredi 14 novembre à 15 h qui n'a pu se tenir faute de quorum.

N° délibération : 14/11/14-05	objet : Adhésion de collectivités à l'U.D.S.I.S.
--	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Jean-Louis ALBITRE, Henri GEORGES, Raymond LEMORT, Sylvie TORRES, Etienne MASO, Christophe PAYROU.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Robert GARRABE, Michel MOLY, Françoise BIGOTTE, Pierre ESTEVE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Thierry DEL POSO, Jean ROQUE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Christophe PAYROU.

La Présidente,

Rappelle l'article 13 des statuts de l'UDSIS approuvés par arrêté préfectoral du 26 mai 2008.

Présente la demande d'adhésion à l'U.D.S.I.S. de :

- La Communauté de communes du Haut Vallespir (Amélie les Bains-Palalda, Montalba, Arles sur Tech, Corsavy, Coustouges, La Bastide, Lamanère, Le Tech, Montbolo, Montferrer, Prats de Mollo La Preste, Saint Laurent de Cerdans, Saint Marsal, Serralongue, Taulis)

Propose l'adhésion de cette entité conformément à l'article 13 des statuts de l'UDSIS.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.,


Hermeline MALHERBE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

-2 DEC. 2014

COURRIER